

Taxe d'apprentissage

Publié le 2 octobre 2019 – Mis à jour le 15 juillet 2020

En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à l'Ecole de l'OPGC - Sciences de la Terre et de l'Atmosphère de Clermont-Ferrand, vous contribuez à la concrétisation des différents projets et soutenez le développement des programmes de formation de haut niveau.

Il y a d'excellentes raisons de soutenir notre Ecole : la qualité de ses enseignants-chercheurs, le rayonnement international de ses diplômés... et en accordant votre confiance à l'Ecole, vous encouragez l'innovation et le développement d'approches collaboratives avec et pour nos étudiants ;



Vous investissez dans et pour l'avenir.



Grâce à votre concours, nous avons les moyens de nos audaces. Merci à toutes les entreprises qui ont déjà contribué

Le règlement peut se faire directement en ligne : <https://api.dsi.uca.fr/paybag/index/invoice>

Contact : Cécile.sergere@uca.fr - 04 73 51 32 67

Documents à télécharger

Borderau de Versement de la TA (PDF, 625 Ko)

